

**Décision N°DEC24-06 portant nomination d'un directeur
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux en vigueur ;

Vu la décision du Président de l'université de Bordeaux de renouvellement de l'UMR1219 BPH en date du 4 mars 2022 ;

Vu la décision n°DEC22-31 portant nomination de Mme Stéphanie DEBETTE aux fonctions de directrice de l'UMR1219 BPH du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'UMR1219 BPH en date du 26 janvier 2024 ;

Vu la démission de Mme Stéphanie DEBETTE de ses fonctions de directrice de l'UMR1219 BPH au 12 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'Inserm ;

Considérant le contrat de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Rodolphe THIEBAUT est nommé directeur de l'unité mixte de recherche UMR1219 – Bordeaux Population Health (BPH) à compter du 25 mars 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 25 mars 2024
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS

